

NOTE D'INFORMATION

Sujet : Prorogation des dates de validité des stages World Sailing et délais de recyclage.

(Décision du Bureau Exécutif de la FFVoile en date du 16 mai 2020).

Pour tenir compte de la période particulière liée au Covid-19 que nous vivons, nous vous informons que le Bureau Exécutif de la FFVoile a décidé que :

- tous les certificats World Sailing / PSMer dont la date de fin de validité est comprise entre le 1er septembre 2019 et le 10 juillet 2020 (date de fin de l'Etat d'Urgence Sanitaire actuellement fixée), sont prorogés - à titre exceptionnel, de six mois après la date de fin de l'Etat d'Urgence Sanitaire (c'est-à-dire : valables jusqu'au 10 Janvier 2021).
- Si l'état d'urgence sanitaire était amené à être prolongé, un nouveau délai de validité serait proportionnellement appliqué,
- Ces dispositions s'appliquent également au délai pour suivre un stage de recyclage,
- Ces dispositions ne s'appliquent pas aux courses de catégorie RSO 0.
